

Depuis le début du dispositif, plus de 200 investisseurs ont été accompagnés dans la réalisation de leurs travaux

Pourquoi pas vous ?



alenciennes
au cœur

2024 - 2027



**Avec Valenciennes Métropole
et la Ville de Valenciennes,**

bénéficiez

**d'un accompagnement gratuit et d'aides
financières pour rénover ou moderniser
votre habitat de centre-ville**

Vous souhaitez acquérir un bien dans le cœur de ville de Valenciennes dans le but de le mettre en location, et votre bien nécessite des travaux ?

Vous êtes actuellement propriétaire et vous souhaitez rénover votre immeuble ?

Faites-vous accompagner !

Grâce au dispositif Valenciennes au Coeur, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement gratuit et d'aides financières exceptionnelles pour effectuer vos travaux.



Quels types de travaux en bénéficient ?

- >> Reconfiguration de logement et immeuble
 - >> Amélioration qualitative des logements
 - >> Rénovation globale
 - >> Amélioration des performances énergétiques
 - >> Adaptabilité à l'âge et au handicap
 - >> Ravalement de façade
 - >> Fusion de logements
 - >> Création d'espaces extérieurs
- ... et bien d'autres !



Comment ça se passe ?

1. Lors de votre prise de contact, vous bénéficiez d'un premier conseil sur les aides financières
2. Nous planifions ensemble une visite de l'immeuble ou du logement afin de détailler plus précisément le programme de travaux et son financement possible
3. Vous bénéficiez d'une restitution technique et financière du projet
4. Nous vous accompagnons dans vos demandes de subventions et démarches administratives
5. Vous profitez de nos conseils depuis le démarrage jusqu'à la fin des travaux

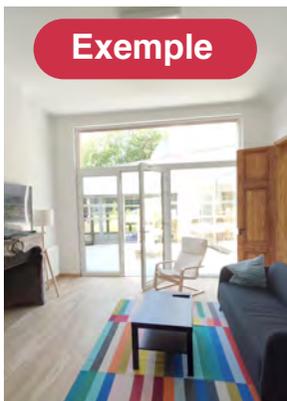
Quels financeurs peuvent être mobilisés ?



ActionLogement



Ville de Valenciennes



Exemple

Son projet : Réhabilitation globale d'un immeuble vacant avec création d'un espace extérieur en toiture terrasse et sur cour

Son budget travaux : 340 000€ TTC

Ses subventions : 193 000 € (ANAH, Valenciennes Métropole, ville de Valenciennes)

>> **57% des travaux subventionnés**

Ne démarrer pas vos travaux avant d'avoir déposé votre dossier de subventions

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

L'opérateur Urbanis, conseil en rénovation de logements et en financement de projets, est missionné par Valenciennes Métropole pour étudier votre projet et vous accompagner dans vos démarches. **Pour en savoir plus et bénéficier d'un conseil gratuit, prenez contact avec l'équipe d'URBANIS !**

- Chaque semaine lors de **permanences en mairie de Valenciennes**, les mardis de 13h30 à 17h, et les jeudis de 8h30 à 12h
- Par téléphone au : **08 05 38 38 33** (appel gratuit)
- Par mail à l'adresse : **valenciennes@urbanis.fr**
- Sur internet : **www.valenciennes-au-coeur.fr**